



Retractation suite à la signature d'un cdi

Par **vcastell**, le **15/09/2015** à **10:07**

bonjour, j'aimerais savoir s'il existe un delai de retractation suite à la signature d'un cdi commencé depuis hier 15/09/15 (coiffeuse à domicile en tant que salarié)je n'ai pas encore ramené de chiffre à la societe par contre j'ai su que je pouvais prendre tous mes droits, je pense de ce fait me mettre auto entrepreneur, pouvez vous me conseiller pour annuler ce contrat, d'avance merci

Par **Lag0**, le **15/09/2015** à **11:58**

Bonjour,
Il n'existe aucun droit de rétractation.
Si vous avez une période d'essai, vous pouvez la rompre.
Si vous n'avez pas de période d'essai, vous pouvez démissionner.